

Par Alain Chenal

# La France, la Turquie et l'Union Européenne

Novembre 2002 – Décembre 2004

# FONDATION JEAN-JAURÈS

avril 2004 n° 9



**Alain Chenal**

Maître de conférences  
en droit public.  
Département international  
de la Fondation  
Jean-Jaurès.

## **I – Quelques rappels historiques**

- A – L'Europe et les Ottomans
- B – La France et la Turquie
- C – Les Turcs et l'Europe

## **II – Le débat sur l'euroanéité de la Turquie**

- A – La France officielle favorable
- B – L'hypocrisie de la géographie
- C – Approches différentes à gauche

## **III – La Turquie dans l'Union, un débat qui reste à mener en Europe**

## **IV – Portrait d'un pays-candidat**

- A – Un pays émergent
- B – Une démocratie pluraliste surveillée
- C – La résistance de l'Etat profond face à l'extension des droits et libertés
- D – Premier bilan du gouvernement AKP
- E – La Turquie et ses voisins
- F – Chypre, clé de l'Union ?

## **V – Conclusion**

Alain Chenal

## La France, la Turquie et l'Union Européenne

Novembre 2002 – Décembre 2004

Depuis dix-huit mois, de nombreuses raisons convergent pour faire de la Turquie, et plus précisément de sa candidature à l'Union européenne, un sujet d'importance majeure dans le débat politique français.

C'est la fracassante prise de position de Valéry Giscard d'Estaing, récusant le caractère européen de la Turquie dans un article publié le 9 novembre 2002 dans *Le Monde*, qui lance la polémique. Il s'ensuit un débat animé de plusieurs semaines, au cours duquel de nombreuses personnalités politiques s'expriment vigoureusement, présentant une très large gamme de points de vue. Comme toujours dans notre pays, lorsqu'un débat de ce genre est lancé, tout intellectuel estime qu'opiner est indispensable à son statut, et dans les très nombreux papiers publiés le mieux informé côtoie hélas le plus simpliste. La discussion est d'autant plus vive, qu'elle s'engage à la suite de la victoire

électorale sans appel que vient de remporter le 3 novembre, lors de l'élection législative en Turquie, le parti AKP, immédiatement qualifié d'« islamiste modéré », formule incohérente s'il en fût, mais reprise *ad nauseam* par les médias.

À peine ce débat épuisé sinon apaisé, les préparatifs de la guerre américaine en Iraq mettent clairement en évidence le rôle stratégique de ce pays-clé. À la surprise des stratèges de Washington, la Grande Assemblée nationale turque<sup>I</sup> inflige, contre la position officielle du gouvernement, un sérieux camouflet à son grand allié en refusant le 1<sup>er</sup> mars 2003 aux troupes américaines le droit de passage sur le sol turc, pourtant assorti de la promesse d'une aide financière de plus de vingt milliards<sup>II</sup> de dollars : après tant d'années de fidèle amitié, « le cave se rebiffe ». Les troupes US ré-embarquent, les généraux américains modifient leur calendrier.

Passé l'été 2003, la question de la laïcité et du voile en France convoque à nouveau dans le débat la Turquie, exemple de « laïcité » pour les uns, « cheval de Troie »<sup>III</sup> de l'islamisme pour les autres.

Après la chute du régime de Baghdad, l'agenda commun des Européens est avant tout celui de l'élargissement de l'Union et de l'élection du nouveau Parlement européen. Il fixe à la Turquie de nouveaux rendez-vous. Qu'en sera-t-il de Chypre le 1<sup>er</sup> mai 2004 ? Entrera-t-elle divisée ou réunifiée dans l'Union ? Quelle place les forces politiques européennes



I - Le régime parlementaire turc repose sur un parlement monocaméral, comme la Grèce, Malte, le Portugal ou le Danemark.

II - 32 milliards selon certains modes de calcul.

III - Pour reprendre le titre du livre publié en février 2004 chez Syrtès, *La Turquie dans l'Europe, un cheval de Troie islamiste ?* par Alexandre del Valle, figure marquante de la nouvelle islamophobie.

réserveront-elles au dossier turc dans leur campagne pour l'élection de juin ? Et finalement l'année se terminera-t-elle avec ou sans qu'un calendrier précis de négociations soit proposé aux autorités turques par le Conseil Européen de décembre 2004, après rapport circonstancié de la Commission ?

Ce simple rappel suffit à démontrer la centralité de cette question dans les enjeux européens. En réalité, le débat sur ce sujet nous en apprend beaucoup sur l'Europe : en parlant de la Turquie, c'est en fait de l'identité européenne que nous traitons. C'est cette question, que nous allons développer dans une première partie, avant de faire le point dans un second temps de quelques éléments objectifs « lourds » du dossier en ce printemps 2004. Mais il faut auparavant rappeler quelques données historiques de base.

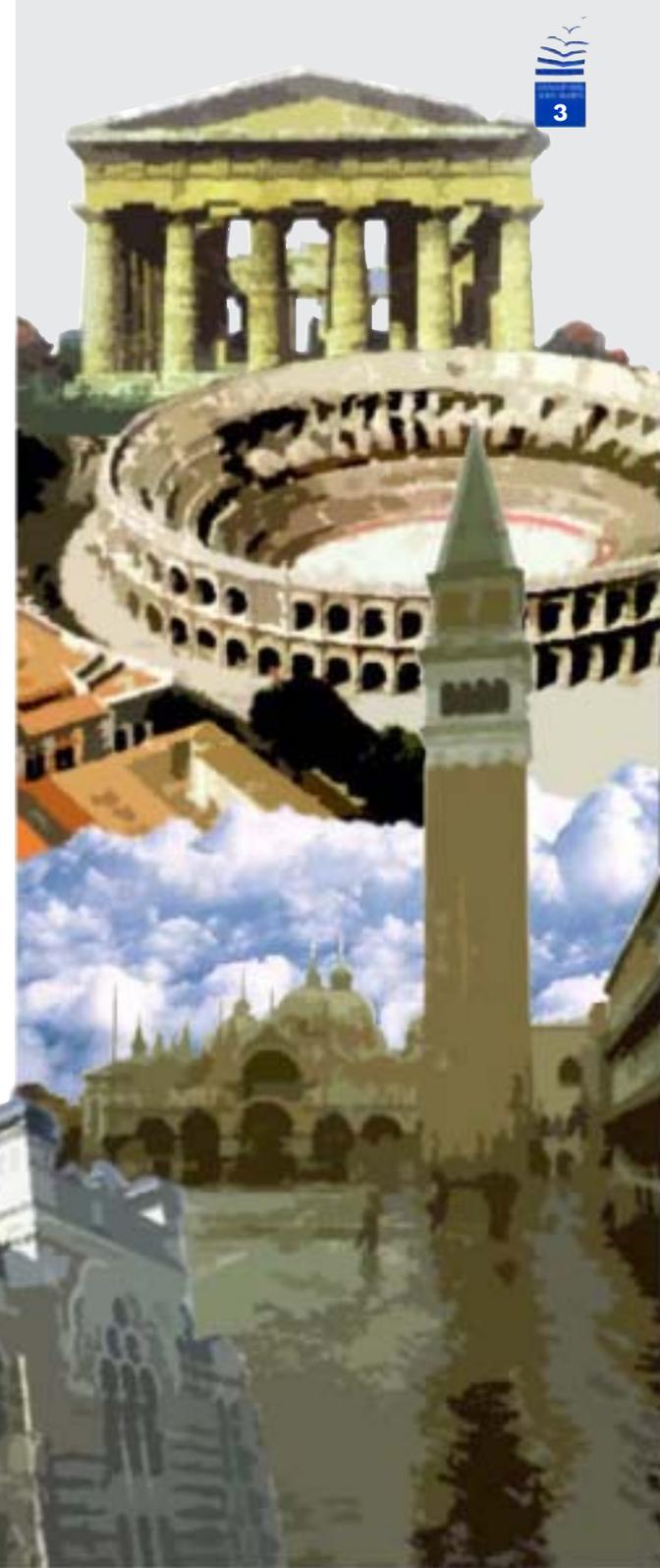
## I – Quelques rappels historiques

La question de la Turquie ne se confond pas avec celle de la relation entre l'Europe et le monde musulman. Il n'est donc pas nécessaire de rappeler à quel point la

civilisation arabo-musulmane est, avec bien d'autres (hellénisme, latinité, judaïsme, christianisme, Lumières, etc.), l'une des composantes civilisationnelles majeures de l'Europe. C'est là un très vaste et profond débat, à mener par ailleurs, dans sa dimension de familiarité, d'interpénétration mais aussi de conflictualité. Il est important de souligner qu'il doit être parallèlement mené, car une meilleure connaissance de la pluralité des racines historiques et culturelles de l'Europe et une approche plus sereine du rapport entre l'Europe et l'islam sont sans doute de nature à dé-dramatiser grandement le dossier turc aux yeux des Européens

### A – L'Europe et les Ottomans

Par contre, il faut insister sur la place permanente que l'Empire ottoman occupe, depuis sa fondation, dans le concert européen. La dynastie Osmanli apparaît sur la scène européenne et meurt pratiquement aux mêmes dates que la dynastie des Habsbourg, qui sera son plus constant protagoniste sur tous les champs de batailles d'Europe. Chrétienté contre Islam, pas encore Europe contre Orient. Certes, l'Empire du Grand Turc est mal connu, la Sublime



Porte<sup>IV</sup> inquiète. Comme le rappelait jadis Michelet, « seuls Venise et quelques Français comprirent l'Empire Ottoman ». Pour Venise, c'est même l'une des raisons constantes de sa puissance, et le système de désignation des Doges, le plus souvent à la suite d'une longue carrière diplomatique et militaire, en fait de bons connaisseurs des relations internationales. L'un des plus grands, Andrea Gritti (1523-38), parle parfaitement le turc, et ses fils sont des familiers du Sultan.

Le nœud du conflit se joue autour de la Méditerranée au XVI<sup>e</sup> siècle, dans cet espace partagé que saisit magnifiquement Braudel, et où depuis toujours deux puissances rivales luttent pour la suprématie, l'empire perse contre l'hellénisme, Rome contre Carthage, Auguste contre l'Égypte, la Chrétienté contre l'islam, les Habsbourg contre les Ottomans, etc. Dans la grande peinture d'histoire, Lépante s'ajoute à Marathon, Salamine, Actium et Poitiers, et se revivra dans les Balkans. La réalité, on le verra, est rebelle à ces simplismes épiques.

Il suffirait d'ailleurs de rappeler qu'au cours des siècles, pour bien des Européens, Constantinople apparaît comme un refuge et une terre de liberté : cela commence par les juifs chassés d'Espagne par les Rois Catholiques, cela continue par nombre d'aventuriers et de libres-penseurs passés au service du Grand Seigneur. Le prince Ferenc II Rakoczy, chef de la guerre d'indépendance hongroise de 1703-1711, y meurt en exil à Tekirdag, sur les bords de la Mer de Marmara. Au siècle suivant, le héros du soulèvement national hongrois de 1848, Lajos Kossuth, y trouve lui aussi

refuge, comme à l'époque d'Atatürk l'exilé Trotski et peu après nombre d'universitaires allemands fuyant le nazisme, qui vont devenir les cadres de l'Université d'Istanbul.

## B – La France et la Turquie

L'histoire de la relation franco-turque vient contredire une vision simpliste sous forme de « choc de deux civilisations ». Entre la France et l'Empire Ottoman, c'est l'une des plus longues relations diplomatiques de notre histoire, interrompue seulement par une brève rupture de trois années (1798-1801) lors de l'expédition d'Égypte. Constantinople est conquise par le sultan Mehmet Fatih le 29 mai 1453. La première ambassade ottomane se rend en France en 1484. Après le désastre de Pavie en 1525, la Régente de France envoie à Soliman le Magnifique, au nom de son fils François 1<sup>er</sup> prisonnier à Madrid, une bague sertie de diamants, symbole d'une alliance souhaitée et qui inspirera la diplomatie française sur la longue durée. En 1525-1527, le Roi Très Chrétien François 1<sup>er</sup> négocie et signe avec Soliman le Magnifique<sup>V</sup> un traité qui fait scandale : il n'hésite pas à s'allier à des musulmans pour s'opposer à l'hégémonie que les Rois Catholiques entendent exercer sur l'Europe au cœur du XVI<sup>e</sup> siècle. Plus tard, les gaullistes utiliseront cette référence emblématique pour justifier la relation avec les Soviétiques, nouveaux infidèles, et avec le Sud, contre les prétentions américaines. Et l'État français dans sa continuité aura toujours de la Turquie une approche différente de celle des politiciens conservateurs. Une bonne partie des instruments qui assurent aujourd'hui encore le



Mustafa Kemal Atatürk



Soliman le Magnifique

IV - La Sublime Porte, Bab Aali, n'est autre que le portail du palais du Grand Vizir, à qui ont affaire la plupart du temps les ambassadeurs occidentaux, accompagnés de leurs truchements. Sur l'histoire des ambassades françaises à Constantinople, on lira avec plaisir l'ouvrage richement documenté consacré par Jean-Michel Casa au *Palais de France à Istanbul*.

V - Appelé en Turquie al Kanouni, c'est-à-dire le Législateur.

rayonnement intellectuel et diplomatique de notre pays date de l'alliance ottomane, des chaires orientalistes du Collège de France, créées entre 1517 et 1530, à l'Ecole des Jeunes de Langues fondée par Colbert<sup>VI</sup>.

Alors que la plus forte avancée des armées ottomanes au centre de l'Europe date de 1683, arrêtée devant Vienne, c'est au moment du lent déclin de cet empire que le regard sur lui va changer. Nuancé au XVIII<sup>e</sup> avec la mode orientaliste et la fascination de certains philosophes comme Voltaire, le regard français devient globalement négatif au XIX<sup>e</sup> siècle, à la notable exception de Lamartine, le ministre des Affaires étrangères en 1848, auteur d'une volumineuse histoire de l'Empire ottoman. Le soutien aux réformes de Mehmet Ali en Egypte, les ambitions coloniales françaises au Maghreb, les conflits dans les Balkans y seront pour beaucoup. Mais ce qui marque surtout l'opinion, c'est le soulèvement grec, et le profond mouvement philhellène, qui enflamme intellectuels et artistes romantiques, de Delacroix à Victor Hugo. Le Musée Historique d'Athènes comporte une salle passionnante consacrée à cette campagne européenne : on y trouve même un flacon du parfum à la mode en France, *L'Eau des Grecs*, sans doute l'un des premiers exemples de *merchandising* politique.

D'autres facteurs vont venir aggraver la distance avec Istanbul puis Ankara au cours du XX<sup>e</sup> siècle, au point que les hommes politiques français, de droite comme de gauche, feront

apparaître la France comme hostile à la Turquie, en contradiction avec la ligne traditionnelle de la diplomatie française. C'est d'abord la question arménienne. La France accueille après 1920 de très nombreux réfugiés arméniens, et compterait aujourd'hui une communauté arménienne forte de 450 000 personnes<sup>VII</sup>. Cela conduit le Parlement français à adopter le 29 janvier 2001 une loi, proposée dès 1997, reconnaissant le génocide arménien<sup>VIII</sup>, en dépit de la forte réticence des gouvernements successifs. En pratique, cela revient pour la France à ajouter de facto aux fameux « critères de Copenhague » une pré-condition supplémentaire, la reconnaissance par la Turquie de ce génocide.

Deux présidents de la République se sont montrés particulièrement proches de la Grèce. Valéry Giscard d'Estaing soutient fermement la position grecque au Conseil de Sécurité lors de la crise chypriote de l'été 1974, comme dans sa crise avec l'OTAN (septembre 1974-octobre 1980), et c'est son avion personnel qui ramène à Athènes son ami Constantin Caramanlis, en exil en France depuis 1963. Il obtient et parraine d'enthousiasme l'entrée anticipée de ce pays dans l'Union européenne, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1981, alors qu'elle ne se profilait que pour 1984, selon l'accord d'association de 1963, et qu'on évoquait souvent une négociation couplée et l'entrée groupée des trois jeunes démocraties de Lisbonne, Madrid et Athènes. François Mitterrand, qui compte de nombreux amis en Grèce, s'y rend fréquemment, et demande à Mikis Theodorakis de composer l'hymne « officiel » du Parti socialiste, *Changer la*

VI - Devenue Ecole spéciale des langues orientales par décret-loi du 10 germinal an III.

VII - Selon le site web du Centre de Documentation Arménien.

VIII - JORF 30/01/01.



Mémorial du génocide des Arméniens de 1915, sur le fond le mont Ararat.



vie, ici et maintenant, lancé au congrès de Nantes en 1977. La quasi-concordance des victoires du PS et du PASOK, en 1981, va encore renforcer ce sentiment de proximité. Mitterrand paiera d'ailleurs parfois cher cette confiance, comme lors de la rencontre discrète avec Qadhafi en Crète en 1984, sur la médiation d'Andreas Papandreou. Les gouvernements de gauche voient en la Turquie une sinistre dictature de droite, et le PCF ne manque jamais de lancer une campagne contre Ankara, dictature de l'OTAN, dès qu'on met en accusation celles du Pacte de Varsovie. Ankara paie pour Dubcek et Jaruzelski, Nazim Hikmet rejoint Pablo Neruda au panthéon des Fêtes de l'Huma.

Les années 80 sont d'abord des années de tension forte avec Ankara<sup>X</sup>. Le terrorisme arménien frappe à plusieurs reprises des Turcs en France, y compris des diplomates. La cause kurde enflamme les cœurs : le premier festival de Cannes « de gauche » décerne en mai 1982 sa palme d'or à *Yol*, de Yilmaz Güney, et le gouvernement soutient financièrement la création de l'Institut Kurde de Paris. La tension ne cesse de monter, désastreuse à tous égards pour les deux pays. Il faut réagir. En 1984, François Mitterrand charge un diplomate expérimenté, Etienne Manach, d'une mission<sup>X</sup>. En quelques années, cet état de fait va changer du tout au tout. De grands ambassadeurs s'y consacrent, ne négligeant pas d'exploiter le cas échéant les tensions turco-allemandes. Les Français ont de la Turquie, devenue une destination touristique majeure, une image plus positive. Les sociétés françaises deviennent l'un des tout premiers partenaires des privatisations turques. Le rôle prometteur, sans doute excessif, prêté au

dynamisme turc en Asie centrale après la fin de l'Union soviétique, renforce encore cet intérêt pour le marché turc, jugé prometteur. Les échanges intellectuels se multiplient, favorisés par des pionniers<sup>XI</sup>. En avril 1992, une importante visite d'Etat du Président français en Turquie, au cours de laquelle est signé l'accord de fondation de l'Université francophone de Galatasaray, démontre l'excellence reconquise de ces relations, qui ne seront plus guère troublées que par des frictions passagères.

### C – Les Turcs et l'Europe

Ce qui est mal perçu, par contre, en « Occident », c'est que les Turcs ottomans ne se sont jamais perçus eux-mêmes comme orientaux. Né en Anatolie, leur empire s'implante dans les Balkans (terme d'origine turque) et transfère sa capitale de Brousse à Andrinople avant même la conquête de Constantinople. Les Ottomans se sentent infiniment plus les successeurs de l'empire byzantin, dont ils ont gardé à leur service de nombreux aristocrates et scribes, que des lointains descendants des khalifats omayyade et abbasside. C'est pourquoi la présentation chronologique traditionnelle, qui en est faite, comme troisième Empire de l'islam, est trop réductrice. Au fil des siècles, les lignées de vizirs<sup>XII</sup> et de hauts-fonctionnaires sont grecques, albanaises, bosniaques, de Crimée : ils regardent le petit peuple anatolien villageois comme les aristocrates cosmopolites de Saint-Petersbourg jetaient les yeux sur leurs moujiks. Le grand historien français de l'Empire ottoman, Robert Mantran, a parfaitement démontré tout au long de

IX - Chargé entre autre des relations avec la Turquie au sein du Secrétariat international du Parti socialiste, l'auteur de ces lignes pourrait témoigner de la quasi-inexistence de nos relations politiques à ce moment.

X - J'appuierai vigoureusement cette reprise dans mes notes au Centre d'Analyse et de Prévision du Ministère des Affaires étrangères.

XI - Comme l'IRIS, qu'animent Pascal Boniface et Didier Billion.

XII - On cite traditionnellement la famille Köprülü, de modeste extraction albanaise, dont sept membres ont dirigé l'Empire comme Grand Vizir entre 1656 et 1735.

Université francophone de Galatasaray



son œuvre que la conquête des terres arabes au XVI<sup>e</sup> siècle et la récupération du titre de Khalife, en 1517, sont circonstanciées et secondes par rapport au tropisme européen d'Istanbul, et ne ressurgiront vraiment que lorsque l'empire assiégé tentera de mobiliser l'islam pour résister au démantèlement. Tout au long du XIX<sup>e</sup>, l'empire vieillissant s'emploie aux réformes, recherchant dans l'introduction de modes d'organisation à l'européenne le moyen de survivre aux nationalismes, qui se déclarent partout dans ses provinces, ainsi qu'aux avancées coloniales de Londres, Paris et Rome. La première guerre mondiale scelle le destin parallèle de deux « Empires centraux », celui des Habsbourg (1273-1918) et celui des Osmanli (1280-1924)<sup>XIII</sup>, ce dernier étant l'« Empire intermédiaire » par excellence.

Bien évidemment, la République turque, une fois débarrassée des provinces périphériques, recentrée et confortée sur la Thrace et le vaste quadrilatère anatolien, va pousser cette démarche jusqu'à son terme, brisant brutalement avec la civilisation ottomane. On en connaît les grands traits, la généralisation des codes juridiques européens, l'imposition souvent brutale de l'alphabet latin et des vêtements occidentaux, la mise sous contrôle de la religion musulmane par l'Etat, improprement appelée laïcité, le droit de vote reconnu aux femmes dès 1930<sup>XIV</sup> (un pas que le Front populaire n'osera pas franchir en 1936 !), la création d'une capitale républicaine à Ankara, etc. On mesure aujourd'hui les limites de cette modernisation autoritaire ou « par le haut », conduite d'une poigne de fer par Mustapha Kemal

Atatürk (1881-1938). Mais force est de constater qu'elle a laissé des effets infiniment plus profonds et durables, que les tentatives similaires menées à l'époque par Zog 1<sup>er</sup> en Albanie, Reza Shah en Perse, et Amanoullah en Afghanistan, car elle s'appuyait sur des courants modernisateurs centenaires, et sur une société complexe avec de larges secteurs très ouverts.

Lorsque la guerre froide redessine la carte du monde, les dirigeants turcs, évoluant vers le conservatisme, choisissent délibérément non pas le neutralisme, mais le camp des démocraties occidentales. Et c'est donc tout naturellement que la Turquie trouve sa place au sein du **Conseil de l'Europe** en 1949, et dans l'**Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord** le 18 février 1952, ensuite au sein de l'**OSCE**. Parallèlement avec la Grèce, elle conclut le 12 septembre 1963 avec les Communautés Européennes un **Accord d'association**<sup>XV</sup>, qui entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> décembre 1964 et prévoit des phases précises, y compris une union douanière, débouchant explicitement sur la perspective de l'adhésion (article 28). La Turquie dépose formellement sa candidature le 14 avril 1987. L'**Union douanière**, votée par le Parlement européen<sup>XVI</sup> en décembre 1995, entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1996. Les 10 et 11 décembre 1999, le **Conseil Européen d'Helsinki** confirme la « vocation de la Turquie à entrer dans l'Union européenne »<sup>XVII</sup>. Un **Partenariat pour l'adhésion** est conclu en 2000 sous la présidence française, et révisé en avril 2003 après Copenhague. Enfin le Conseil Européen de Copenhague, en décembre 2002,

XIII - Cette thèse est particulièrement bien illustrée par l'approche originale qu'utilise l'universitaire Dimitri Kitzikis, longtemps considéré dans son pays comme « politiquement incorrect », dans sa petite synthèse sur *l'Empire Ottoman* (PUF - 1985).

XIV - Au niveau municipal, et en 1932 pour les élections législatives.

XV - L'accord d'Ankara est complété par un protocole additionnel le 23 novembre 1970.

XVI - Et notamment par la majorité des euro-députés socialistes, les Français étant partagés.

XVII - Prise de position clairement rendue plus facile par la victoire électorale du SPD et l'arrivée au pouvoir en 1998 de Gerhard Schröder.



Le capitaine Mustapha Kemal (Atatürk) en 1907.



Mustapha Kemal (Atatürk) en 1909, chef des opérations armée au moment de la répression du soulèvement réactionnaire dit « du 31 mars ».

concède la « clause de rendez-vous » de décembre 2004 à Ankara, conforté dans son optimisme par la nouvelle ouverture de la diplomatie grecque, manifeste au Conseil de Thessaloniki (20-21 juin 2003). Rarement vit-on plus longues fiançailles...

### Qu'est-ce que les critères de Copenhague ?

**E**n juin 1993, le Conseil européen de Copenhague reconnaît le droit pour les pays d'Europe centrale et orientale d'adhérer à l'Union européenne lorsqu'ils auront rempli les trois critères suivants :

- ◆ **Politique** : institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités
- ◆ **Economique** : économie de marché viable
- ◆ **Reprise de l'acquis communautaire** : souscrire aux diverses finalités politiques, économiques et monétaires de l'Union européenne

Ces critères d'adhésion, appelés couramment critères de Copenhague, ont été confirmés par le Conseil européen de Madrid de décembre 1995, qui a également souligné l'importance de l'adaptation des structures administratives des pays candidats afin de créer les conditions d'une intégration progressive et harmonieuse.

L'Union se réserve toutefois le droit de décider le moment où elle sera prête à accepter de nouveaux membres.

(Source : Commission européenne)

## II – Le débat sur l'européanité de la Turquie en France

**C**'est sur ce fond de passions historiques que s'enflamme, à la fin 2002, une violente polémique médiatique, à la suite d'un article de Valéry Giscard d'Estaing, qui joint à tous ses titres à donner son avis, l'autorité que lui confère la présidence de la Convention Européenne. Il livre ainsi sa vision de l'Europe. Il est d'ailleurs troublant de noter que pour l'essentiel des très nombreux avis qui vont s'exprimer, il y a équivalence totale entre européanité et future participation à l'Union. La question d'un volontarisme propre de l'Union quant à ses frontières ne semble même pas se poser. L'une entraîne l'autre, et le seul moyen de refuser la seconde est de dénier la première. L'Union aurait donc vocation à recouvrir complètement l'Europe, les deux périmètres seraient identiques. Cela annonce pour les années à venir de réjouissantes perspectives pour l'Ukraine, le Belarus, la Russie et les trois pays du Caucase !

La seconde remarque qui ressort de l'analyse de l'ensemble des prises de positions des politiques vis-à-vis de l'adhésion turque est qu'elles se divisent non pas en deux, mais en trois principaux groupes : la droite y est majoritairement hostile, la gauche est intellectuellement partagée et l'Etat français ne cesse d'émettre des signaux positifs.



Le Conseil européen de Copenhague en juin 1993.



Valéry Giscard d'Estaing

## A – La France officielle favorable

Au fil des années, les autorités gouvernementales françaises poursuivent la politique de rapprochement avec la Turquie, au point d'être considérées comme l'un de ses meilleurs alliés en Europe, malgré quelques coups de grisou passagers, comme la loi sur le génocide arménien, ou quelques fâcheries avec l'armée turque. Des hommes d'Etat de droite, comme Raymond Barre, Alain Juppé, Hervé de Charrette, Philippe Séguin, récusent la thèse du club chrétien, soutenue implicitement par beaucoup des leurs. Et le président Chirac confirme au plus fort de la polémique qu'« il ne voit pas pourquoi la Turquie n'aurait pas sa place en Europe<sup>XVIII</sup> ». Droite et gauche semblent s'opposer également à la mention de « racines chrétiennes de l'Europe » dans la future constitution. Cette sorte de continuité et d'autonomie de la diplomatie française, par rapport aux positions des forces politiques, notamment lors des majorités de droite, opposées à l'entrée de la Turquie, donne l'impression que ce sujet relève d'une sorte de « vision d'Etat », qui tiendrait peu compte des déclarations partisans et du sentiment supposé de l'opinion. Or c'est un débat qu'il faudra bien avoir, et jusqu'à présent la droite pratique la politique de l'autruche. Pendant longtemps, c'était jouable, à cause du verrou grec, qui permettait de se donner sans risque le beau rôle. On pouvait gagner sur tous les tableaux, dire aux Turcs que nous leur étions favorables (à nous les contrats !) et dormir tranquilles en sachant que la Grèce ne laisserait pas la question se poser. Le rapprochement gréco-turc, la nouvelle politique

initiée par les deux ministres des affaires étrangères Iorgos Papandreou et Ismaïl Cem, fortement appuyés en ce sens par des Etats-Unis impatients de voir Ankara rejoindre l'Union, privent le pouvoir français d'un alibi commode. Plus la perspective d'une adhésion se rapproche, plus ses opposants en prennent le risque au sérieux. Et c'est à ce moment qu'intervient Valéry Giscard d'Estaing.

## B – L'hypocrite argument géographique

Une phrase, énoncée comme évidence, revient quasi-systématiquement à droite dans les papiers hostiles à l'adhésion turque : « La Turquie, qui n'est européenne ni par l'histoire, ni par la géographie... ». Et encore, certains, sachant combien l'Histoire est chose complexe et relative, hésitent à s'y aventurer. Mais la géographie, c'est du sûr, de l'objectif ! Cela correspond à des continents, marqués dans les livres scolaires par des à-plats de couleurs différentes, séparés par des frontières soulignées en noir. La planète ne peut que correspondre à sa représentation par les inspecteurs d'académie ! Le malheur est que cet argument « objectif » ne tient pas ! Les historiens nous rappellent que ce concept de frontière de l'Europe est relatif, et combien la frontière orientale imaginée à l'Europe a varié au cours des siècles, Volga, Don, monts Oural, Caucase. Les géographes s'en mêlent et le Festival de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges, la grande rencontre annuelle des géographes dans notre pays, choisit pour thème de sa IX<sup>e</sup> édition<sup>XIX</sup> en 1998 « L'Europe, un continent

à géométrie variable »... Il faut d'ailleurs noter que les utilisateurs de l'argument géographique ne s'interrogent pas sur la conception qu'en a le Conseil de l'Europe, ou ce qui peut bien rattacher Chypre à un continuum impitoyablement interrompu au Bosphore. Non, la géographie est un faux-nez.

D'autres articles ajoutent que la Turquie n'est européenne, ni par l'histoire, ni par la géographie, « ni par les valeurs ». S'agirait-il de celles que proclame la République de Turquie, qui se réclame de Rousseau, du jacobinisme, de la démocratie, d'une citoyenneté égalitaire, de la laïcité ? Non, il faut entendre par là héritage, patrimoine, bref religion. On touche enfin au cœur du problème ! La frontière absolue dont il s'agit est une « barrière culturelle et historique<sup>XX</sup>. » Un pays massivement musulman ne saurait être européen, l'Europe est selon la formule, souvent reprise, de l'ancien chancelier Kohl un « club chrétien », elle doit rester circonscrite dans un « périmètre chrétien ». Cette position semble dominante dans la droite française, elle est revendiquée comme telle par l'UDF. C'est ainsi que ce parti, mal à l'aise avec la perte de convictions européennes du Parti Populaire Européen, hésite pourtant à rejoindre le groupe des Libéraux « dont il ne partage pas les valeurs de laïcité (...) et car l'UDF n'est

XVIII - *Le Figaro*, 20 janvier 2003.

XIX - Placée sous le patronage de Pierre Moscovici.

XX - Voir par exemple les papiers de l'euro-député Jean-Louis Bourlanges.

pas d'accord pour intégrer la Turquie à l'Union<sup>XXI</sup> ». Reste qu'il faut à tout ensemble des frontières. Il faudra bien un jour répondre à la question des frontières extérieures de l'Union et des limites territoriales de la construction européenne, si elles ne sont ni religieuses, ni historiques, ni géographiques. Elles auront donc tout à voir avec l'ambition politique, que nous avons réellement pour l'Europe. Elles pourraient aussi prendre la forme de cercles concentriques successifs, comme l'espace économique imaginé par Jacques Delors, la Confédération proposée naguère à Prague par François Mitterrand, ou la politique de Nouveau Voisinage.

### C – La gauche partagée<sup>XXII</sup>

Le gouvernement de Lionel Jospin n'a pas eu véritablement à s'emparer de ce débat, au moins au niveau des arbitrages de Matignon. La question de la Turquie a certes été souvent évoquée au cours du quinquennat, que ce fût à l'occasion de la loi sur le génocide arménien, des questions liées à la réforme de l'OTAN, ou des lenteurs de la crise chypriote, avec le refus de faire de la réunification un préalable à l'adhésion, au risque d'une adhésion de facto limitée à la partie sud de l'île. Lionel Jospin mentionne expressément l'argument de la future adhésion turque, lorsqu'il appelle personnellement l'ancien Président allemand Herzog à la veille du sommet de Nice, en décembre 2000, pour éviter que les racines judéo-chrétiennes de l'Europe ne soient inscrites en tant que telles dans la Charte des droits fondamentaux<sup>XXIII</sup>. La délégation socialiste française au Parlement européen, menée par une

Pervenche Bérès très combative, poursuit dans le même sens lors des débats sur la Constitution européenne. Et, bien entendu, le Premier ministre soutient la proposition de compromis élaborée par Romano Prodi et Gunther Verheugen à la veille du sommet d'Helsinki. Il demande à son ministre des Affaires européennes, Pierre Moscovici, de se rendre à Athènes et Ankara à la veille du sommet. Après celui-ci, dont la formulation est jugée plutôt réservée, Pierre Moscovici, l'ambassadeur Lévitte, conseiller diplomatique de Jacques Chirac, et l'ambassadeur Steiner, conseiller de Gerhard Schröder, préparent ensemble une « Lettre de la Présidence », de tonalité plus ouverte vis-à-vis des demandes turques, que Javier Solana est chargé de porter à Ankara. Ces années ont vu, avec le soutien de la France, la cause de l'adhésion turque progresser nettement, sans que rien n'amenât pourtant ce débat au niveau du grand public.

C'est sans doute là un des traits de la construction européenne, qu'elle se fixe des objectifs, se donne des mécanismes et des calendriers, dont la complexité apparente dissimule parfois l'enjeu politique, et qu'à partir de là les mécanismes s'enclenchent inéluctablement jusqu'à l'heure de vérité. En tout cas, Lionel Jospin est profondément convaincu que l'Union européenne a au fil des années pris une large responsabilité envers la Turquie en signant les accords successifs, dont l'union douanière, et qu'elle doit conduire cette logique jusqu'au bout, de bonne foi, sans « condition cachée », et sans exclure l'adhésion finale.

Ses ministres ont sur cette question des opinions différentes, non pas à propos de la Turquie elle-même, mais de leur vision de l'Europe. J'en retrace ici deux, en raison du rôle éminent qu'Hubert Védrine et Pierre Moscovici ont joué et jouent dans les réflexions internationales des socialistes, et parce qu'elles présentent bien, de façon argumentée, les options possibles offertes à la réflexion à gauche.

Hubert Védrine aime la Turquie, il l'a découverte dans sa jeunesse, il est impressionné par la formidable modernité de son élite et d'Istanbul. Mais, estime-t-il, si nous gardons le moindre espoir de bâtir une Europe, qui soit une réelle puissance, alors il faut lui assigner des limites précises. Ceux qui veulent continuer à l'étendre ont renoncé, s'ils l'ont jamais eu, au projet de bâtir une Europe fédérale, qui soit une puissance dotée d'un ambitieux projet politique. C'est le cas, note-t-il, de Michel Rocard, devenu un avocat fervent de l'accession turque. L'Europe se réduit pour eux à un vaste espace de stabilité, de paix et de prospérité. Fondée sur la réconciliation franco-allemande, elle aurait pour vocation et pour premier savoir-faire le règlement des conflits. Y entrer serait la prime incitative aux règlements pacifiques, comme les prix Nobel de la paix sont accordés à

XXI - *Le Monde*, 4 février 2004.

XXII - Cette partie repose notamment sur des entretiens personnels, dont je tiens à remercier particulièrement Lionel Jospin, Hubert Védrine et Pierre Moscovici. Qu'ils me pardonnent si je n'en rends pas, dans les limites de ce papier, toutes les subtiles nuances.

XXIII - Jacques Chirac lui écrit dans le même sens.

d'anciens fauteurs de guerre. Pour Jacques Chirac, faire entrer la Turquie répond à un réflexe de connivence et au goût de rendre service. Cette volonté de se rendre utile finit par faire ressembler l'espace européen à une sorte de « navire-hôpital » : Hélène Carrère d'Encausse veut y faire

entrer la Russie, Berlusconi Israël, à quoi Bronislaw Geremek ajoute par bonté d'âme la Palestine, d'autres encore le Maroc, etc. L'insistance, presque indécente, avec laquelle les Etats-Unis « conseillent » aux européens d'admettre Ankara, va dans le sens d'une dissolution de l'ambition

européenne. La perte de substance est sans fin. Les Européens portent donc la très lourde responsabilité des promesses irresponsables faites à ce pays depuis trente ans. Ils ne peuvent plus lui mentir, et doivent lui proposer au plus vite un puissant et authentique partenariat stratégique, solution qui reste réaliste.

Pierre Moscovici témoigne d'une évolution en sens contraire. Peu au fait du dossier turc, il fait d'abord figure au Parlement européen d'opposant tempéré, et ne vote pas en décembre 1995 en faveur l'Union douanière, avant de devenir au fil des années et de sa responsabilité ministérielle l'avocat lucide mais convaincu et convaincant de l'adhésion turque. De nombreux arguments l'ont conduit à cette prise de position. Il y a tout d'abord le poids moral des engagements pris par les Européens à l'égard d'Ankara depuis 1963. De plus, la Turquie a une dimension européenne incontestable : non seulement le territoire, mais la qualité exceptionnelle de ses élites. Elle offrira à l'ensemble européen un énorme atout stratégique. L'arrimer à l'Union européenne est de la plus haute utilité dans de nombreux domaines (stratégique, économique, civilisationnel, etc.) et peut demain aider l'Union à résoudre certains des plus difficiles problèmes qui se posent sur son flanc sud.

Mais plus que tout domine dans son raisonnement l'idée que l'Union européenne ne saurait reposer que sur une communauté de valeurs politiques, et non pas sur « l'odieuse argument » des racines chrétiennes, qu'il dénonce fortement. Accepter l'adhésion d'un grand pays de tradition musulmane, républicain et démocratique, affichant une forme de laïcité, manifesterait

## Les opinions européennes

**L**es enquêtes d'opinion régulières menées pour Eurobaromètre<sup>XXIV</sup> permettent de connaître les évolutions des opinions publiques des quinze pays-membres ainsi que des treize pays candidats. Oscillant avec une belle régularité, depuis 1999, entre 61 % et 72 % de citoyens favorables à l'Union européenne, l'opinion publique turque est depuis des années la plus pro-européenne de toutes les opinions des pays-candidats. D'autres études d'opinion effectuées en Turquie confirment toutes que deux Turcs sur trois y sont favorables ; elles démontrent en outre une chute très brutale de l'image naguère élevée des Etats-Unis. Ceci est d'autant plus intéressant que la Turquie est aussi le pays-candidat, où le taux d'identification nationale et de confiance dans les institutions est le plus élevé.

Parmi les citoyens des pays-membres, la Turquie bénéficie du plus fort taux de notoriété des treize candidats, 18 % des Européens ayant déjà eu un contact avec ce pays, les pays baltes se situant en queue autour de 1 %. Par contre, la Turquie est le pays-candidat qui souffre du plus fort taux moyen (52 %) d'opinions négatives et du taux le plus faible d'opinions positives. Au contrai-

re, les chouchous de l'opinion des Quinze seraient la Hongrie et Malte, qui dépassent 50 % d'opinions favorables.

Parmi les opinions publiques européennes, la plus sévère pour la Turquie est la française (23 % pour, 64 % contre l'adhésion), avant-dernière juste avant la Grèce. C'est en Irlande, que les opinions favorables à l'adhésion turque sont les plus nombreuses (54 % contre 24 % contre), suivie en ordre décroissant par le Portugal, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Suède, les Pays-Bas, l'Italie, toutes supérieures à la moyenne européenne. Viennent ensuite la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, le Danemark, la France et la Grèce.

Même lorsqu'on ajoute aux treize candidats huit pays non-candidats (Islande, Norvège, Suisse et pays balkaniques), la Turquie fait encore figure de mal-aimée des opinions des Quinze, avant-dernière juste devant l'Albanie, lanterne rouge.

XXIV - Ces moyennes récentes sont tirées d'un travail en cours du politologue Nicolas Monceau.

clairement les bases fondamentales sur lesquelles nous avons voulu bâtir notre communauté européenne. C'est pourquoi il faut ouvrir la négociation avec la Turquie, en la conduisant sans complaisance, mais sur la seule base des critères, dits de Copenhague, qui ont été imposés aux autres pays-candidats. Il ne saurait y avoir de « critère caché » supplémentaire, de « critère chrétien » le jour où ces critères seront considérés comme satisfaits. Si la Turquie n'a aucun droit « immanent » à devenir membre, elle mérite comme les autres candidats une négociation de bonne foi, et, en fin de parcours une porte ouverte de bonne foi. Cette position est très proche de celle de Lionel Jospin.

### III – L'Europe et la Turquie, un débat qui reste à mener

On mesure donc l'importance décisive de la décision, qui sera prise par le Conseil Européen de décembre 2004. Sur la base des observations du commissaire chargé de l'élargissement, actuellement le social-démocrate allemand Gunther Verheugen, plutôt favorable à l'adhésion turque, la Commission élabore en octobre un avis circonstancié sur la situation turque au regard des critères de Copenhague. Le Conseil décide alors en décembre de fixer, ou non, une date pour l'ouverture des négociations d'adhésion. En cas de réponse positive, celles-ci commenceraient probablement dès 2005, et pourraient durer de cinq à huit ans. Elles peuvent échouer, mais ce n'est pas l'hypothèse la plus probable, au regard des expériences passées. Si elles se concluent

positivement, l'adhésion deviendrait effective, non sans que des périodes transitoires de longue durée ne puissent avoir été prévues, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre effective de la libre circulation des personnes. La Turquie y est préparée.

La décision de décembre 2004 est capitale, même si elle n'est pas totalement sans retour et même si elle n'est pas d'effet immédiat. Nul ne sait le calendrier qu'impliquera le Oui. Ce qui est sûr, c'est qu'un Non plongerait la République turque, brutalement privée des perspectives politiques qu'elle s'est donnée depuis près d'un demi-siècle, dans une déstabilisation profonde et de longue durée.

L'importance de ce rendez-vous interdit qu'on le traite à la sauvette, notamment dans les semaines à venir, au cours desquelles les partis politiques européens vont devoir présenter aux électeurs des vingt-cinq Etats-membres leur vision de l'avenir de l'Europe. L'opinion publique européenne pourrait réagir très négativement, si elle avait le sentiment d'être placée devant le fait accompli d'une décision prise en catimini, et d'être membre d'une union élargie « contre son plein gré ».

Or la tendance est bien souvent, particulièrement à droite, de ne pas trop « parler de ce qui fâche », et plus encore de ce qui divise les coalitions gouvernementales. Ainsi en France voit-on Edouard Balladur, qui aime à donner le ton en première page du *Monde* (on se souvient de son célèbre papier sur la cohabitation), publier une réflexion globale intitulée « Combien d'Europes ?<sup>XXV</sup> » sans aborder le sujet autrement qu'au détour d'une phrase sans

contenu (« Il faudra régler la question turque ») dans le passage consacré aux Nouveaux voisinages. Comprenez qui pourra, et cela alors que le porte-parole de l'UMP, Renaud Donnedieu de Vabres, défend sans chaleur le oui, et que l'UDF et de grandes voix de la droite sont contre.

Le sujet embarrasse particulièrement les gouvernements de coalition. Le cabinet de Jan Peter Balkenende, aux Pays-Bas, qui va présider l'Union au second semestre 2004, composé de trois partis, le VVD (libéraux), fortement contre, mais aussi le CDA (chrétiens-démocrates) et D66 (socio-libéraux), également opposés, a déclaré souhaiter une référence aux racines chrétiennes de l'Europe dans la Constitution européenne, mais annoncé qu'il se plierait à l'avis de la Commission si celle-ci considérait que la Turquie remplit les critères exigés.

Courage, fuyons ! semble être le dénominateur commun à droite. Le Parti Populaire Européen, possible vainqueur de la prochaine élection européenne, n'ose pas prendre le problème en main, tant il est brûlant. Son manifeste électoral évite soigneusement la question, et ses dirigeants réunis le 5 février dernier à Bruxelles pour l'adopter ont demandé au Premier ministre turc, dont le parti AKP est membre du PPE, d'avoir la gentillesse de ne pas s'imposer sur la photo de famille... Car si les parlementaires conservateurs italiens, espagnols, britanniques, portugais ou grecs ont peu d'états d'âme, l'entrée de la Turquie effraie la CDU/CSU allemande. Sa dirigeante Angela Merkel est allée en vain tenter de convaincre Ankara de se contenter d'une « troisième voie », d'un partenariat

XXV - *Le Monde* des 7/8 mars 2004.

privilegié<sup>XXVI</sup>. Elle s'oppose ainsi à la coalition SPD/Verts, qui est officiellement favorable. En visite à Ankara une semaine plus tard, la première d'un chancelier allemand depuis onze ans, Gerhard Schröder<sup>XXVII</sup> a apporté, comme Joschka Fischer, le soutien déterminé de son pays à une réponse positive en décembre 2004.

En ce début 2004, force est de constater que les positions les plus claires sont venues de Berlin, puis de Londres, par la voix du ministre britannique des Affaires Etrangères Jack Straw, qui souligne le 3 mars à Istanbul, de façon délicieusement britannique, « qu'il y a très peu d'arguments contre l'adhésion turque ». Elles confortent l'impression qu'une réponse positive est possible, qui découlait déjà de la visite officielle de Romano Prodi à Ankara les 15 et 16 janvier dernier.

Reste à savoir ce que vont retenir la prochaine Commission et le prochain Parlement européen de ce faisceau de déclarations positives, même si celles-ci s'appuient sur les données objectives du pays-candidat.

#### **IV – Portrait d'un pays-candidat**

Il ne peut s'agir ici de présenter en quelques lignes un pays dont la profondeur historique, la richesse culturelle, la diversité géographique, humaine et sociale et la complexité politique sont exceptionnelles, mais seulement de présenter certains traits du candidat, qui vont faire l'objet des négociations et peser dans les choix politiques, au regard des fameux critères de Copenhague.

#### **A – Un pays émergent**

La Turquie présente la plupart des caractères socio-économiques d'un grand pays émergent, comme ceux qu'on rencontre en Asie ou en Amérique latine.

Elle a d'ores et déjà largement accompli sa transition démographique. La croissance annuelle de sa population a chuté en deux décennies de 2,5 % à 1,2 %. Les prochaines décennies seront donc favorables, avec une moindre pression sur le système scolaire et le marché du travail, et un maximum de population active.

Comme ce type de pays, la Turquie connaît sur la longue durée une croissance moyenne soutenue, de l'ordre de 4,5 % sur les quarante dernières années, mais cyclique et entrecoupée de crises profondes<sup>XXVIII</sup>. Celles de 1994, 1999 et 2002 ont été brutales, qui ont conduit à des réformes structurelles profondes, et à un « assainissement » macro-économique payés au prix fort par les chômeurs et les plus pauvres. La politique salariale a été draconienne. Aujourd'hui, le système bancaire a été débarrassé de ses moutons noirs, recapitalisé aux frais du contribuable, la politique fiscale a été réformée par la suppression de nombreux régimes de faveur, la politique des prix agricoles également. L'inflation, longtemps de 70 % l'an, s'apprêterait à repasser sous la barre des 10 % pour la première fois depuis trente ans. L'industrie, qui a gagné en productivité plus qu'elle n'a créé d'emplois, est une exportatrice dynamique, vers la zone euro notamment. L'agriculture, qui occupe encore un peu plus de 35 % de la population active (comme la Roumanie), connaît des secteurs d'excellence (huile d'olive, fruits et légumes), mais aussi des

secteurs peu rentables (céréales, tabac). Le pays connaît de très profondes disparités régionales. La confiance des milieux économiques est revenue en suivant les remèdes classiques du FMI, les milieux d'affaires font parfois preuve d'un dynamisme « asiatique », mais le sous-emploi et les inégalités se sont aggravés et les « filets de sécurité » sont très faibles. C'est dire à quel point la décision de décembre 2004 va être décisive pour ce pays, attirant les investissements étrangers, confortant la confiance et la reprise, ou au contraire le plongeant dans un désarroi de longue durée, aux conséquences imprévisibles.

#### **B – Une démocratie pluraliste surveillée**

Le pouvoir politique en Turquie relève des formes les plus classiques de la démocratie représentative et du parlementarisme « à l'ancienne » : Président de la République élu par les députés et doté de modestes pouvoirs d'arbitrage, gouvernement détenteur de l'essentiel du pouvoir exécutif et responsable devant un parlement

XXVI - Voyage à Ankara le 16 février 2004, marqué par le refus clairement énoncé du Premier ministre turc, image largement diffusée en Allemagne, où vivent 2,5 millions de personnes d'origine turque. Notons que certains dirigeants CDU sont favorables, comme Volker Rühe, président de la Commission des Affaires étrangères du Bundestag. La CSU d'Edmund Stoiber est farouchement contre.

XXVII - *Le Monde*, 25 février 2004.

XXVIII - Cette analyse macro-économique doit beaucoup aux entretiens avec Kemal Dervis, député CHP, ancien vice-président du FMI et ancien ministre des Finances en 2002-03.

monocaméral élu au suffrage universel direct, sur la base d'un scrutin majoritaire à un tour aggravé par un seuil sévère (10 %). L'alternance, *ultima ratio* des démocraties libérales, y trouve plus que son compte, puisque depuis vingt ans le gouvernement sortant n'a jamais gagné une élection, faisant de l'instabilité gouvernementale une véritable faiblesse de ce pays. Cela marque surtout la profonde insatisfaction d'un électorat turc, pourtant globalement conservateur, face à la médiocrité de l'« offre politique », et à des partis longtemps corsetés dans leur recrutement et leur action.

Le problème principal, souligné par tous les rapports<sup>XXIX</sup>, est que ce régime parlementaire reste en quelque sorte « surplombé » par l'Armée turque, gardienne officielle des dogmes kémalistes, à travers le poids du Conseil national de sécurité (MGK) dont la réunion, mensuelle jusqu'à la réforme récente, officialisait les lignes rouges tracées par l'Etat-major à l'action des gouvernements successifs. C'est ainsi que l'Armée, après les coups d'Etat du 27 mai 1960, du 12 mars 1971 et du 12 septembre 1980, a mis fin au gouvernement islamo-conservateur de Necmettin Erbakan lors de la réunion du MGK du 28 février 1997, par une sorte de « coup d'Etat post-moderne ». On ne peut certes réduire ces interventions politiques brutales et parfois sanglantes de l'Armée en faveur de l'ordre et de la laïcité aux caricatures de coup d'Etat façon Hergé. Tournées en priorité contre les formes politiques aventuristes et violentes, en fait bien plus contre la gauche au sens large que contre l'extrême-droite, contre les partis se revendiquant de l'islam et

contre le « séparatisme » kurde, ces interventions n'ont pas toujours été mal reçues dans de larges secteurs de l'opinion turque ou de l'étranger. Mais entre dire cela et les réhabiliter, il y a la « sale guerre » dans les provinces kurdes, les enseignants révoqués, les opposants emprisonnés, l'exil, bref le fossé infranchissable des libertés et de la démocratie.

Cette centralité de l'Armée dans la vie politique nationale, avec ce que cela comporte de poids économique et d'influence sociale, de rôle stabilisateur mais aussi conservateur, a d'ailleurs souvent fait s'interroger sur sa volonté réelle de soutenir l'adhésion du pays à l'Union, qui conduira inéluctablement à réduire son poids, sa surface et son rôle effectifs dans la Turquie de demain. Procès d'intention ou réalité ? l'évolution du dossier de Chypre va offrir rapidement un élément de réponse.

Sans doute faut-il aller plus loin. Aucune figure contemporaine n'aura aussi longtemps façonné et dominé un pays sans partage que Mustafa Kemal. Depuis quatre-vingts ans, une élite politique, militaire et administrative d'inspiration kémaliste a bâti presque sans discontinuer, avec un volontarisme remarquable, un Etat fort et centralisé, interventionniste, puissant militairement, d'inspiration clairement jacobine et progressiste, ne voulant connaître que des citoyens turcs, quelles que soient leur religion ou leur origine ethnique. Les seules réformes de fond sont venues de la droite, avec le multipartisme apparu en 1945, puis la libéralisation politique et économique de la décennie Özal<sup>XXX</sup>. Des générations entières ont constitué cet « Etat

XXIX - Par exemple le rapport d'information n°37 fait à l'automne 2003 au nom du Sénat français par MM. de Villepin, Durand-Chastel et Masseret.

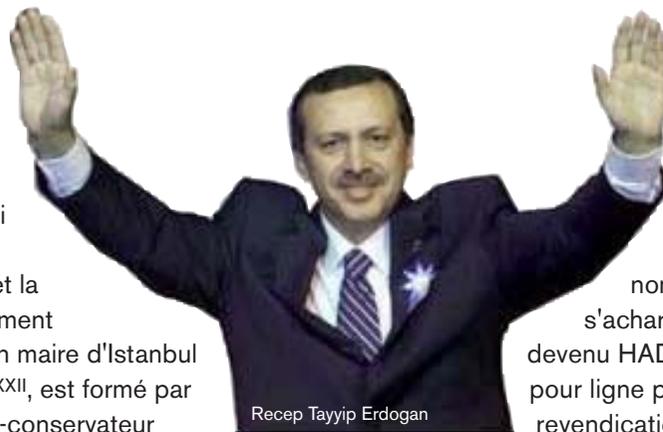
XXX - Turgut Özal est Premier ministre de 1983 à 1989, puis élu Président de la République le 9 novembre 1989, fonction qu'il exerce jusqu'à sa mort brutale en 1993.



profond »<sup>XXXI</sup>. Face à son démantèlement programmé, à la perte de souveraineté de l'Etat-nation turc, cet Etat profond s'arc-boute sur ses principes et se défend farouchement.

### C – La résistance de l'Etat profond face à l'extension des droits et libertés

Ceci est particulièrement vrai dans le champ de l'extension et du renforcement des libertés individuelles. Pour se conformer aux attentes européennes, la Grande Assemblée Nationale Turque a adopté méthodiquement, sous formes de « paquets législatifs », un très grand nombre de réformes institutionnelles et législatives. C'est d'autant plus remarquable que cette entreprise législative a été menée sans discontinuité par deux gouvernements que tout séparait. Le premier était une coalition improbable et fragile dirigée par un vieil homme respecté et malade, Bülent Ecevit, ancien vice-président de l'Internationale socialiste, au nationalisme ombrageux : elle regroupait autour de son parti, le DSP, gauche souverainiste, à la fois l'extrême-droite nationaliste (MHP) et un parti de centre-droit (ANAP) marqué par l'affairisme et la corruption. Le gouvernement actuel, dirigé par l'ancien maire d'Istanbul Recep Tayyip Erdogan<sup>XXXII</sup>, est formé par le seul AKP, parti islamo-conservateur



Recep Tayyip Erdogan

disposant d'une très large majorité au Parlement.

Répondant au *Partenariat pour l'Adhésion*, Ecevit fait adopter en octobre 2001 la réforme de 34 articles de la Constitution, puis trois « paquets législatifs » en février, mars et août 2002. Ils concernent l'abolition de la peine de mort et la réforme du code pénal, la liberté d'expression, l'usage public de la langue kurde dans l'enseignement et les médias, la réforme des partis, associations, et fondations étrangères, la responsabilité des fonctionnaires. Les quatre « paquets » suivants, adoptés à l'initiative du gouvernement de l'AKP, confirment et étendent les précédents, le septième (30 juillet 2003) réformant le Conseil national de sécurité (MGK).

Cette continuité réformatrice confirme la « volonté d'Europe » des dirigeants politiques de Turquie. Il est juste de dire, qu'elle peine à se traduire partout dans les faits, notamment hors des grandes villes, et qu'elle se heurte souvent à la mauvaise volonté de larges secteurs de

l'appareil judiciaire ou de bien des fonctionnaires et aux mauvaises habitudes des forces de sécurité en matière de torture. Les exemples sont nombreux. La justice s'acharne sur le parti DEP, devenu HADEP puis DEHAP, qui a pour ligne politique d'inscrire la revendication kurde dans le cadre



Bülent Ecevit entourée des leaders de l'AKUT.



Le Premier ministre Recep Tayyip Erdogan avec les commandants des forces Armées lors d'un hommage à Kemal Atatürk.

XXXI - Imaginons un instant les amis de Robespierre se succédant au pouvoir jusqu'en 1870.

XXXII - D'abord dirigé par Abdullah Gül, le temps que la majorité parlementaire AKP lève l'inéligibilité d'Erdogan et qu'il se fasse élire dans une élection partielle.

d'une démocratisation de la société turque. Lui donner une chance est sans doute le meilleur moyen d'arracher de larges secteurs de l'opinion



kurde aux illusions violentes<sup>XXXIII</sup>, et c'est à juste titre que le Parti socialiste français, bien seul alors, a utilisé tout son poids pour que l'Internationale socialiste accepte ce parti dans ses rangs comme observateur. Des élus sont encore emprisonnés pour avoir revendiqué au

Parlement cette identité kurde<sup>XXXIV</sup>. De nombreuses tracasseries administratives continuent à freiner localement l'attribution de prénoms kurdes aux enfants, ainsi que l'enseignement et la radio-télévision dans cette langue. Les défenseurs des droits de l'homme sont encore trop souvent harcelés.

Ces réalités objectives ne doivent pas dissimuler le chemin accompli. Chacun sait que l'Etat de droit est législation, mais aussi culture administrative, et que celle-ci ne se décrète pas, mais s'acquiert par le temps. La propre histoire de nos pays nous rappellerait, s'il le fallait, à la modestie, et tout particulièrement la très jacobine administration française crispée sur sa peur du séparatisme ou du communautarisme : qu'on se souvienne seulement des réticences des plus hautes autorités et des plus hautes juridictions françaises concernant la Convention européenne

sur les langues régionales et minoritaires, dans un contexte géopolitique infiniment moins dramatique que celui de la question kurde au Proche-Orient !

### D – Premier bilan du gouvernement AKP

La victoire législative sans appel du Parti de la justice et du développement (AKP), le 3 novembre 2002, balayant du Parlement les trois partis de la coalition sortante et gagnant 363 des 550 sièges, est à l'origine de la relance du débat politique en Europe. Les « experts », qui poussent comme champignons après la pluie dans ces contextes d'excitation médiatique, n'ont cessé de qualifier ce parti d'islamiste modéré, ce qui est une contradiction dans les termes mêmes. Les plus subtils ont osé « coup d'Etat civil » (sic) ou « révolution anatolienne », voire libéralisme « néo-hamidien ». Les dirigeants de l'AKP se proclament quant à eux démocrates-musulmans, et adhèrent au Parti populaire européen. S'il est sans doute encore trop tôt pour considérer que ce mouvement est définitivement comparable aux démocraties-chrétiennes d'Europe occidentale, absolument rien dans son action ne permet de fantasmer sur quelque « agenda caché » islamiste. Jugé sur l'action de ces dix-huit mois, c'est un parti économiquement et socialement conservateur, qui a poursuivi à la fois l'adoption des réformes législatives exigées par l'Europe et la mise en œuvre d'une politique sévère d'assainissement économique, en refusant les tentations populistes. C'est un parti qui a traversé le

contexte difficile de l'intervention américaine en Iraq et des tragiques attentats d'Istanbul sans recourir à la facilité d'une législation d'exception. C'est un parti qui peut probablement mieux intégrer à la vie politique les millions de ruraux émigrés en ville, les élites provinciales, facteur de grand dynamisme économique, voire une fraction importante de citoyens d'origine kurde. C'est un parti, qui, faute de pouvoir s'attaquer de front au pouvoir militaire, a su habilement trouver l'angle d'attaque le plus subtil, en « bougeant » plus que tous les gouvernements précédents sur la question de Chypre. La principale question pour l'avenir reste celle des conséquences du coût social de ce programme ultra-libéral.

L'Union européenne, surtout lorsqu'elle a arboré les couleurs d'Aznar, Berlusconi ou Durao Barroso, serait bien mal placée pour parler dans ce cas de menace contre la démocratie.

### E – La Turquie et ses voisins

Parmi les arguments, qui plaident le plus fortement en faveur d'une participation turque à l'UE, il y a le rôle géostratégique très important que joue ce pays puissant et organisé au carrefour de plusieurs mondes, et la

XXXIII - Dont l'auteur de ces lignes a pu très longuement s'entretenir personnellement avec Abdullah Öcalan.

XXXIV - Quatre députés, Mme Leyla Zana, MM. Hatip Dicle, Orhan Dogan & Selim Sadak ont été condamnés en 1994 à des peines allant jusqu'à 15 ans de prison. L'auteur de ces lignes leur a rendu visite à la prison centrale d'Ankara.

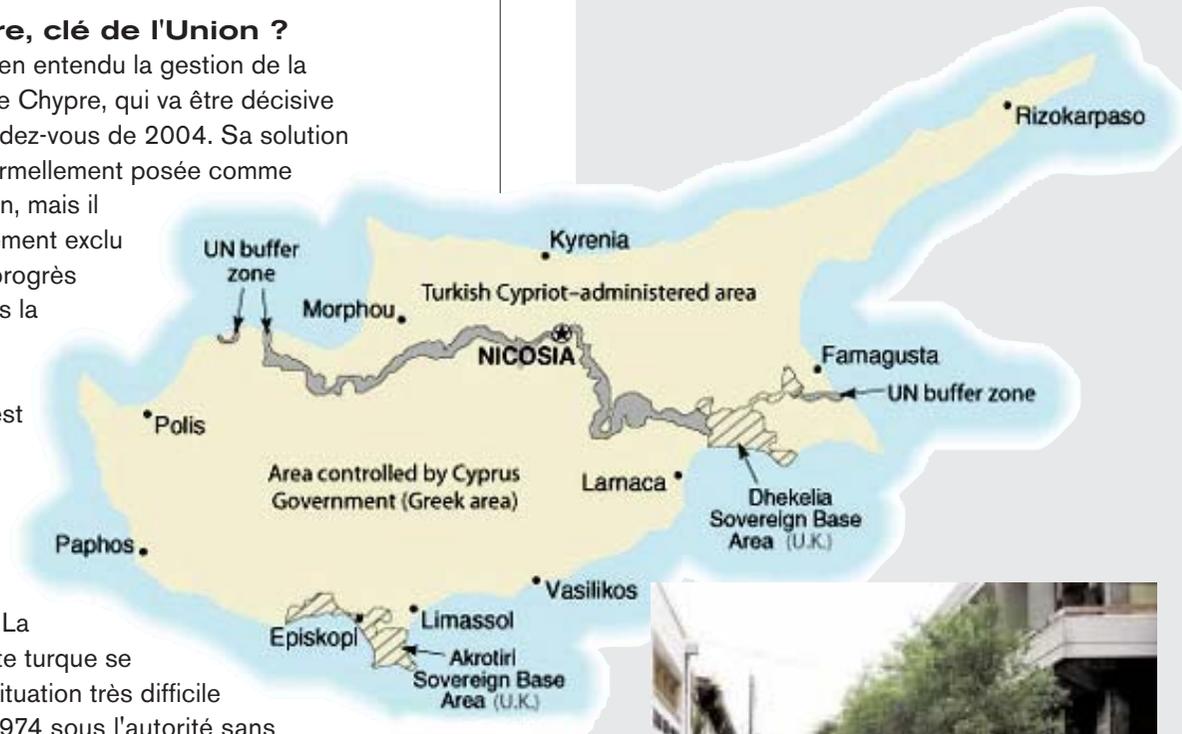
nécessité de tout faire pour l'arrimer à ce vaste ensemble de règne du droit qu'est l'Europe. Sa contribution à l'apaisement de certains conflits peut être importante. C'est là sans doute la motivation première de la spectaculaire<sup>XXXV</sup> politique de rapprochement menée par le gouvernement de Kostas Simitis et Iorgos Papandreu Jr vis-à-vis d'Ankara. Les propos<sup>XXXVI</sup> du nouveau Premier ministre Constantin Karamanlis laissent percer plus de raideur.

Le dossier irakien, qui se transforme chaque jour davantage en un tragique borbier, est l'un de ceux, dans lesquels la Turquie joue un rôle important, très « conservateur » face aux propositions de construire un Iraq fédéral. Aucun projet relatif aux questions de l'eau au Proche-Orient, la région du monde où les perspectives de pénurie sont les plus dramatiques, ne peut s'imaginer sans la Turquie orientale, château d'eau de la Syrie et de la Mésopotamie, et à l'origine des projets d'exportation par navires ou pipe-lines à partir du Seyhan et du Ceyhan.

Même si l'on a dans la décennie 90 exagéré par inculture historique son rôle politico-culturel en Asie centrale, la Turquie pèse aussi fortement sur les marches caucasiennes de l'Europe. Il n'est pas jusqu'à la sage Bulgarie, l'un des derniers pays à s'être affranchi au XIX<sup>e</sup> siècle du « joug ottoman », qui développe un modèle paisible de coexistence ethnique, unique dans la région, et voit le parti libéral proche de la minorité turque jouer un habile rôle modérateur en gouvernant avec le « roi » Siméon II tout en faisant élire à la Présidence de la République le dirigeant socialiste Georgi Parvanov.

## F – Chypre, clé de l'Union ?

Mais c'est bien entendu la gestion de la question de Chypre, qui va être décisive pour le rendez-vous de 2004. Sa solution n'a jamais été formellement posée comme une pré-condition, mais il semble politiquement exclu d'imaginer des progrès substantiels sans la réunification de l'île. La longue crise chypriote est d'abord une lamentable histoire de peurs, de faits accomplis et d'immobilismes. La minorité chypriote turque se souvient de sa situation très difficile entre 1963 et 1974 sous l'autorité sans partage de l'ethnarque-président Makarios, alors que les Chypriotes grecs trouvent leur petite île bien près des côtes turques. Lorsqu'en juillet 1974 les colonels grecs en péril se lancent dans l'aventurisme et renversent Makarios pour imposer un de leurs fantoches, Nikos Sampson, l'armée turque intervient en deux vagues. Cette partition de facto pousse à l'immobilisme. Les deux vastes Bases Souveraines du sud de l'île sont un atout discret mais essentiel pour les Britanniques. Le gouvernement grec de Nicosie a conservé pour lui seul la légitimité internationale et la partie sud de l'île bénéficie d'un essor économique sans précédent, même si les flux financiers n'y sont pas



Rue de Nicosia lors de la visite du Premier ministre Turque.

XXXV - Mais pas inédite, si l'on se souvient du traité signé à Ankara en octobre 1930 par Kemal Atatürk et Eleftheros Venizelos.

XXXVI - Voir son entretien avec Jean Catsiapis dans *Politique Internationale* n° 102, pp 337-46.

toujours aussi transparents que les voiles d'Aphrodite née des ondes à Paphos. Pourquoi dès lors bougerait-il ? Quant au dirigeant de la petite république non reconnue du nord, Rauf Denktash, il se préfère maître en son mini-Etat proclamé en 1983, appuyé par une forte présence de soldats et de colons turcs.



C'est la situation qui a prévalu pendant trente ans, immobilisant sur la ligne verte de blonds casques bleus et épuisant la créativité diplomatique des plus subtils envoyés spéciaux de l'ONU.

C'est cet immobilisme désespérant que le gouvernement Erdogan a entrepris de faire bouger, utilisant habilement le calendrier européen, et le risque de voir entrer dans l'Union une île représentée par sa seule partie sud. Partie de bras de fer politique interne habile, car s'il gagne, le mérite lui en reviendra aux yeux des Européens, et s'il échoue, c'est le conservatisme de l'Armée turque qui sera blâmé. Sur place en tout cas, la situation a déjà profondément changé. La victoire de l'AKP en Turquie (3 novembre 2002) encourage les citoyens chypriotes turcs, qui craignent de rater la chance de l'Europe. Ils manifestent en masse au nord depuis le 27 novembre 2002. Sous leur pression, les autorités du Nord décident, le 23 avril



La riche île de Chypre, musée des plus vieilles civilisations de la Méditerranée, a connu toutes les influences et toutes les dominations, mycénienne, phénicienne, assyrienne, égyptienne, perse, grecque, romaine, musulmane, byzantine, arabe, franque avec les Templiers et les Lusignan du Poitou, vénitienne, avant d'être conquise par les Ottomans en 1571, qui la louent aux Anglais en 1878. Colonie de la Couronne en 1923, elle gagne son indépendance en 1960 à la suite d'une très dure lutte de libération. L'ONU y envoie des casques bleus dès 1964. Le renversement de Mgr Makarios par les colonels grecs en 1974 et l'intervention militaire turque consécutive aboutissent après déplacements de population à la division de l'île en deux entités homogènes, non sans laisser ouverts les dossiers des réfugiés et de disparus.



Kurt Waldheim en 1977, Perez de Cuellar en 1984 échouent dans leur entreprise de réconciliation. Boutros-Ghali échoue en 1992 à faire accepter son « Set of ideas ». Koffi Annan reprend le dossier. Sur la base d'une nouvelle résolution du Conseil de Sécurité (1250/1999), le représentant spécial du Secrétaire général, Alvaro de Soto, tente une relance des négociations en 2001, qui échoue en septembre. Après la reprise des discus-

sions bilatérales en 2002, Kofi Annan propose le 11 novembre 2002 un nouveau plan de paix, modifié le 26 février 2003. Les propositions, discutées en mars à La Haye par les parties, achoppent sur l'intransigeance de Rauf Denktash, que dénonce le Conseil de Sécurité (résolution 1475 du 14 avril 2003) à la veille de la signature du Traité d'Athènes portant adhésion de Chypre à l'Union (16 avril).



Le nouveau contexte, et la brutalité du calendrier, amènent les autorités chypriotes-grecques et chypriotes-turques à accepter le 13 février 2004 une plus grande intervention du Secrétaire général des Nations-Unies. Aux termes de cet accord, elles ont jusqu'au 22 mars pour se mettre d'accord sur les changements qu'elles souhaitent apporter au

plan du Secrétaire général et produire un texte finalisé. Si elles n'y parviennent pas, Kofi Annan organisera une nouvelle réunion à Lucerne le 24 mars avec les deux parties, à laquelle participeront la Grèce et la Turquie. En dernier recours, les parties s'en remettraient au Secrétaire général de l'ONU pour finaliser le texte, qui sera soumis le 20 avril à des référendums séparés et simultanés dans les deux parties de l'île.





suivant, d'ouvrir la ligne verte. Fin de trente années d'immobilisme. En quelques mois, plus de la moitié des résidents du sud et du nord franchissent la ligne pour de courts séjours, sans problèmes notables. Le 14 décembre 2003, des élections législatives au nord donnent une courte victoire à la gauche chypriote-turque, et le gouvernement est formé par Mehmet Ali Talaat, proche de l'Internationale socialiste.

Une nouvelle dynamique s'enclenche sur l'île. Les Nations-Unies retrouvent la plénitude de leur rôle et l'Union Européenne s'implique profondément dans un règlement de paix qui semble enfin à sa portée. Nul ne peut prédire ce qui résultera du double référendum du 20 avril 2004, des sondages donnent cependant des indications : sans doute un oui au nord, malgré la réticence de Denktash ? beaucoup d'hésitation des électeurs au sud en dépit



soutien formel du gouvernement ? peu d'enthousiasme de la part du nouveau gouvernement grec ? Mais un succès apporterait au gouvernement turc, qui a joué un rôle majeur dans la relance du règlement, un surcroît de légitimité internationale. Après l'intervention anglo-américaine en Iraq, à un jet de pierre des côtes d'Israël, de Palestine et du Liban, il marquerait le retour possible de la paix par le droit.

## V – Conclusion

Dans les limites de volume qui sont les siennes, cette note a pour seule ambition de présenter de façon aussi complète que possible les éléments du débat concernant la candidature de la Turquie à l'Union européenne. Chacun d'entre eux devrait être précisé et sans doute nuancé. Si en décembre le Conseil européen donne son feu vert à un calendrier de



négociations, celles-ci dureront plusieurs années, et en cas de succès l'entrée de la Turquie sera accompagnée de longues phases de transition dans certains domaines. Si bien que personne ne peut dire actuellement à quelle Europe et dans quel

environnement mondial cette adhésion se fera. Tout reste ouvert au débat. Mais si des prudences électoralistes amenaient certains politiques à l'esquiver, ce serait faire courir de graves risques à la démocratie et à l'idée européenne. Se prononcer sur ce sujet, c'est d'abord dire sur quelles valeurs et pour quelles ambitions nous voulons bâtir notre Union. Pour moi, le peuple turc peut apporter beaucoup à une Europe puissante et démocratique, où il a toute sa place. ●

